

## CNESER commission permanente du 14 février 2023

### Intervention liminaire du groupe CGT au CNESER

La CGT s'associe à la déclaration liminaire du SNCS (déménagement Meudon), et aux interventions qui viennent d'être faites sur la situation inquiétante de l'Ecole Louis Lumière, que l'on souhaitait également portée ici.

Par ailleurs, depuis le 19 janvier dernier, la population ne cesse de démontrer sa très forte détermination **à refuser le projet de réforme des retraites** du gouvernement à travers les grèves, les manifestations mais aussi la pétition en ligne qui atteint un million de signatures. Au fil des semaines, les sondages démontrent également une hausse de ce rejet massif puisque plus de 7 français sur 10 et 9 travailleurs et travailleuses sur 10 se disent opposés au projet de réforme et l'expriment dans l'unité syndicale la plus large. Ce mouvement social inédit par son ampleur est donc désormais ancré dans le paysage social. Le gouvernement, comme les parlementaires, ne peuvent y rester sourds. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne peut y rester sourd non plus.

Vous avez pourtant refusé par deux fois, les 9 et 10 janvier, deux propositions de motion de la CGT, soutenues par les organisations syndicales FSU, CFDT, UNSA et d'autres, et envoyées en respectant les délais préconisés par le règlement intérieur.

Rappelons que la réforme des retraites concerne aussi les personnels et les étudiant-es, rappelons que le CSA Ministériel du vendredi 10 février a voté un avis unanime pour le retrait de cette réforme. Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche, la précarité est grande pour beaucoup de personnels (notamment vacataires, contractuel·les, temps partiels...) et les salaires sont insuffisants. Les agent-es font fonctionner le service public malgré des restrictions budgétaires et de postes, dans des conditions de travail de plus en plus dégradées. Cette réforme les affecterait tous : qu'ils aient des carrières complètes, courtes, longues, hachées, toutes et tous subiraient l'allongement de la durée de cotisation et le recul de 2 ans de l'âge légal, et au final une baisse de pension, si cette réforme passait.

Les femmes, en particulier, seraient encore plus pénalisées : elles ont des carrières interrompues pour congés de maternité ou parentaux, elles subissent du temps partiel et des inégalités salariales allant jusqu'à 27% d'écart salarial pour les actifs cadres, ce qui a des répercussions, sur leur niveau de pension de retraite, et sur la possibilité d'atteindre la durée de cotisation nécessaire à une pension complète.

Allonger encore la durée de cotisation creuserait le fossé des inégalités entre les femmes et les hommes, pourtant déjà trop large dans nos champs.

Les étudiants et étudiantes, travailleurs et travailleuses en formation, seront, eux aussi, des futures victimes de l'augmentation de l'âge de départ en retraite, ils se mobilisent aussi contre la réforme et ses conséquences sur leur projet de vie professionnelle et sur la durée de leurs études. Ils refusent la vie de précarité –étudiante, professionnelle, retraite– qui leur est promise par cette réforme.

Comment pouvez-vous avancer que cela n'entre pas dans la compétence du CNESER ?

Les conditions d'exercice du travail et les conditions de vie difficiles des salariés et de leurs familles exaspèrent le monde du travail et une bonne partie de la population. Il y a besoin de transformer profondément l'économie et les entreprises. Il s'agit de ne pas laisser notre pays aux mains des puissances de l'argent et de prélever une part plus grande de la richesse produite pour répondre au financement des besoins sociaux au lieu de la laisser grossir les profits.

Rien ne justifie une réforme aussi injuste et brutale. Le gouvernement doit entendre le rejet massif de ce projet et le retirer. Le MESR doit entendre les personnels de l'ESR et les étudiants ! Vous devriez entendre les organisations syndicales représentantes des personnels au CNESER et les laisser s'exprimer ici, dans cette enceinte, selon le mode de la motion, si elles l'ont choisi. Vous devez également cesser et faire cesser les abus et les captations de données personnelles pour l'envoi d'une publicité éhontée de cette réforme aux agent-es de l'ESR. Est-ce dans les attributions d'un ministre de la Fonction publique d'envoyer des mails aux agents pour leur expliquer combien cette réforme est juste ? Vous devez également garantir le principe des franchises universitaires, garanties séculaires des libertés d'expression et de mobilisation au sein des universités.

**Le groupe CGT au CNESER, comme la CGT sur tout le territoire, comme les autres organisations syndicales, appelle les travailleurs et les travailleuses de l'ESR, les étudiantes et les étudiants, les membres du CNESER, à poursuivre et à durcir le mouvement, si le gouvernement ne renonce pas à ce projet de réforme, en mettant aussi l'Enseignement Supérieur et la Recherche à l'arrêt le 7 mars prochain et à agir le 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes.**